

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE du 30 JUIN 2010**

Le 30 juin 2010, à 15 heures,

Les actionnaires de la société anonyme Freelance.com se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur la convocation faite par le Conseil d'Administration par avis publié au BALO et par courrier simple aux actionnaires inscrits au nominatif.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André Martinie, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Gilles LABOSSIERE, représentant la société REPUBLIC ALLEY, et Madame Chantal CARTON, actionnaires présents à l'assemblée et acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François de Guiringaud, présent et acceptant, est appelé comme secrétaire.

Madame Brigitte NEHLIG et la société CAD représentée par Monsieur André DAMIENS, Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires, présents et représentés, possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote. L'Assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement à titre ordinaire.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la Société
- l'avis de convocation
- la feuille de présence, les votes par correspondance et les pouvoirs des actionnaires représentés
- la liste des actionnaires
- l'ordre du jour de l'Assemblée
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée
- le rapport du Conseil d'Administration
- les rapports des Commissaires aux comptes
- et les autres documents qui, bien que tenus à la disposition des actionnaires dans les mêmes délais, ont été expédiés à ceux d'entre eux en ayant fait la demande depuis la convocation de l'Assemblée

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société et du groupe et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, du rapport du Président, des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés et de leur rapport sur le rapport du Président ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Affectation du résultat de l'exercice;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce ; approbation de ces conventions ;

M.
FG
cu

- Nomination de deux nouveaux Administrateurs ;
- Attribution de jetons de présence au titre de l'exercice 2010 ;
- Pouvoirs pour les formalités ;

Le Président commence alors la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration. Des questions sont posées par plusieurs actionnaires, auxquelles répond le Président.

Le Président prie les Commissaires aux comptes de donner lecture de leurs rapports. De nouvelles questions sont posées auxquelles répondent les Commissaires aux comptes et le Président.

Avant de passer au vote des résolutions le Président donne des indications sur l'activité du groupe et sa trésorerie depuis le début de l'année. Plus personne ne demandant la parole, il propose de passer au vote des résolutions.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2009, du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne, et après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président, approuve les comptes de cet exercice tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte nette de -926.857 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 2.210.518 voix pour, 1.292.362 voix contre (Sylvain Vieujot, Freelance.com Inc, Galaxis) et aucune abstention.

Elle est donc adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau.

L'assemblée Générale prend acte de ce qu'au cours des 3 derniers exercices, un dividende a été distribué au titre de 2007 et 2006.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.502.880 voix pour, aucune contre ni abstention.

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve ces comptes consolidés tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte nette consolidée, part du groupe, de -1.293.925 Euros.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.502.880 voix pour, aucune contre ni abstention.

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies durant l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 2.210.518 voix pour, 1.292.362 voix contre (Sylvain Vieujot, Freelance.com Inc, Galaxis) et aucune abstention.

Elle est donc adoptée.

M
FG
0111

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Administrateurs pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015, Messieurs Gilles LABOSSIÈRE et Frédéric HESSABI.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.502.880 voix pour, aucune contre ni abstention.

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme globale de 40.000 Euros au titre de jetons de présence pour l'exercice 2010 et prend acte que chacun des Administrateurs se verra attribuer des stock-options à hauteur de 0,3 % du capital, dans le cadre des délégations données au Conseil lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 décembre 2008.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 2.796.286 voix pour, 108.700 voix contre (M. Benboubker) et 597.894 abstentions (C. Carton, One Sarl, Republic Alley, Ph. Sandt, F. Tourrette et F. de Guiringaud).

Elle est donc adoptée

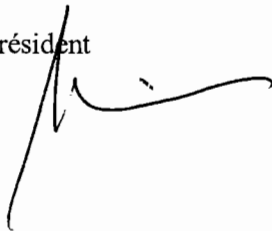
SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.

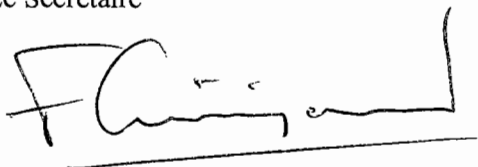
Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.502.880 voix pour, aucune contre ni abstention.

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Le Président



Le Secrétaire



Scrutateur



Scrutateur

